VILLE DE Mascouche

Espace réservé à l'administration
N° de la demande

Aménagement du territoire

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION

COMMENT PROCÉDER POUR L'ÉMISSION DE VOTRE PERMIS

- ➔ Veuillez suivre **chacune des huit (8) étapes** du présent formulaire ;
- ➔ Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, **incluant les documents obligatoires exigés à l'étape 8**, au Service de l'aménagement du territoire situé au 3034, chemin Sainte-Marie ;
- ➔ Prévoir à défrayer les coûts du permis de construction au moment du dépôt de votre demande ;
- ➔ Le Service de l'aménagement du territoire communiquera avec vous lorsque le permis sera prêt ou si votre demande est incomplète.

IMPORTANT *Pour l'obtention d'un permis vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir complété le présent formulaire avec le maximum d'information et en conformité avec nos règlements municipaux. L'inspecteur affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet.*

Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non conforme. Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire.

1 IDENTIFICATION DU LIEU DE L'USAGE PRÉVU

Adresse complète :	
N° de lot :	
Nom du commerce :	(Si nécessaire)

2 IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (la personne qui signera ce formulaire)

Nom complet :	
Adresse complète :	N° Rue Ville Code postal
N° de téléphone :	( ) - ( ) -
Adresse courriel :	

3 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Même que le requérant ?	☐ Oui ☐ Non
Si non, nom complet :	
Adresse complète :	N° Rue Ville Code postal
N° de téléphone :	( ) - ( ) -

4 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR

Même que le requérant ?	☐ Oui ☐ Non
Même que le propriétaire ?	☐ Oui ☐ Non
Si non, nom complet :	
Personne ressource :	
Adresse complète :	N° Rue Ville Code postal
N° de téléphone :	( ) - ( ) -
N° de RBQ :	

5 DÉTAILS DES TRAVAUX

Date d'ouverture prévue :	/ / (JJ MM AAAA)	Superficie totale de l'usage :	m²

VILLE DE Mascouche

Aménagement du territoire

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION

6 CALENDRIER DES TRAVAUX

Date prévue du début des travaux : ____ / ____ / ____
JJ MM AAAA

7 SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE

Signature : _____ Date : _____
Signature

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux sans l'obtention d'un certificat d'autorisation.

VOTRE FACTURATION

Prévoir les coûts suivants pour votre demande de certificat d'autorisation :

➔ Coûts du certificat d'autorisation = 50,00 $ (Ø taxe)

Votre facturation totale : 50,00 $ (Ø taxe)

8 LISTE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC VOTRE DEMANDE

Prenez note que l'absence d'un document et/ou d'une information exigée ci-dessous, fera en sorte que votre demande ne sera pas acceptée.

		Cochez
1-	Copie du bail de location, si nécessaire (n'oubliez pas que vous devez résider sur place pour pouvoir opérer un usage complémentaire à l'habitation) ;	→ ☐
2-	Lettre explicative du genre d'entreprise ou commerce exploité incluant :	
	☐ l'usage ou la destination projetée de chaque pièce ou aire de plancher ainsi que du terrain ;	→ ☐
	☐ la raison sociale, le bail, le lieu d'exercice précédent de l'usage à l'intérieur des limites de la municipalité et la nature des produits utilisés, vendus ou entreposés	→ ☐
	☐ le nombre d'employés *(Règlement 1103, article 94 : aucun employé ne résidant pas sur place n'est permis pour un usage complémentaire autre qu'un service de garde en milieu familial ou en jardin d'enfants.*	→ ☐
3-	Copie du certificat de localisation **ET** du plan d'ensemble du bâtiment commercial incluant l'identification du local visé par la demande ;	→ ☐
4-	Deux (2) plans d'aménagement du local (1 original + 1 copie) à l'échelle démontrant les dimensions et la situation par rapport à l'ensemble du bâtiment principal. Dans le cas d'ajout ou de suppression de cloison ou de modification à la structure du bâtiment principal, les plans d'aménagement devront être signés et scellés par un technologue ou un architecte membre de son ordre respectif;	→ ☐
5-	Pour les secteurs qui ne sont pas desservis par un réseau d'égout sanitaire, une attestation par un membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec (signature originale) ou d'un membre en règle de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (signature originale) signée et scellée démontrant que l'installation septique existante a une capacité maximale suffisante pour l'usage projeté en plus des usages existants qui seront conservés, le cas échéant	→ ☐
6-	Valeur totale du projet :	**$**

Aménagement du territoire

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION

SOMMAIRE DE LA RÉGLEMENTATION VISANT LES USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION

Ceci n'est qu'un sommaire de la réglementation. Veuillez vous référer au règlement de zonage en vigueur pour la version officielle de la réglementation visant les usages complémentaires à l'habitation. Pour de plus amples renseignements veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire au (450) 474-4133, poste 1000.

Article 94 du Règlement de zonage 1103 et ses amendements :

Les usages de services et d'occupation suivants sont uniquement complémentaires à un logement principal:

a) l'exercice d'un service professionnel ou d'un bureau d'affaires;
b) l'exercice d'un métier d'arts reconnu par le Conseil des métiers d'arts du Québec (CMAQ);
c) un salon de coiffure ;
d) l'opération d'un service de garde en milieu familial, d'au plus 9 enfants ;

IMPORTANT : Selon l'article 6 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance «nul ne peut offrir ou fournir des services de garde à plus de six (6) enfants s'il n'est pas titulaire d'un permis du centre de la petite enfance ou de garderie… »

e) la location d'un maximum de deux (2) chambres à même une habitation unifamiliale;
f) un logement complémentaire pour une résidence unifamiliale isolée.

Les usages complémentaires de services ou d'occupations domestiques énumérés ci-haut sont autorisés en autant qu'ils respectent la réglementation en vigueur. En tout temps, vous pouvez consulter cette réglementation sur notre site Internet à l'adresse suivante: www.ville.mascouche.qc.ca

IMPORTANT Veuillez vous informer auprès de la municipalité pour savoir si votre projet fait l'objet d'une procédure relative au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et s'il doit être présenté à un Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Des délais supplémentaires doivent être prévus à cet effet. Prévoir à défrayer les coûts de l'analyse du dossier relatif au P.I.I.A, soit un montant de **150,00 $** de 0 à 200 m², **250,00 $** de 201 à 500 m², **400,00 $** de 501 à 5000 m², **500,00 $** de 5001 et plus.

Pour que la Ville de Mascouche puisse vous émettre un certificat d'autorisation commercial, assurez-vous que le bâtiment qui abritera votre commerce a obtenu les permis requis.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire au (450) 474-4133, poste 1000.

Lettre de déclaration

Règlement numéro 2008-47

Le Règlement *numéro 2008-47* sur l'assainissement des eaux de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est entré en vigueur le 1er avril 2009. Ce règlement a pour objectif la réduction de la contamination des eaux usées et pluviales déversées aux réseaux d'égouts par l'installation d'équipement de prétraitement des eaux.

NOM DE L'ENTREPRISE : _____

ADRESSE : _____

_____

TYPE D'ACTIVITÉ : _____

_____

_____

Par la présente, nous confirmons que notre entreprise sera munie d'un des équipements suivants :

1- Cabinet de dentiste : **Séparateur d'amalgame** ☐

2- Restaurant ou entreprise effectuant la préparation d'aliments : **piège à graisse** ☐

3- Entreprise effectuant l'entretien, la réparation ou le lavage de véhicule : **séparateur eau/huile** ☐

4- Entreprise susceptible de contenir des sédiments (construction industrielle) : **dessaleur et décanteur** ☐

Ces équipements doivent être installés, utilisés et entretenus conformément au guide de pratique.

5- Le type d'activité prévu n'est pas assujetti au règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la CMM ☐

_____ _____

Signature **Date**